



**Centre européen
Robert Schuman**

*Maison de l'Europe
Scy-Chazelles*

CHARTRE RELATIVE À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, applicable à compter du 25 mai 2018, a renforcé significativement les droits des citoyens, avec de nouvelles garanties pour les personnes concernées par ces types de traitement.

En application de ces dispositions, le Centre européen Robert Schuman (CERS) et ses sous-traitants Klaxoon (pour la plateforme interactive d'animation) et DSoft (pour le site internet) certifient ne réaliser aucune production de données portant sur la « race ou à l'origine ethnique, aux opinions politiques, à la religion ou aux croyances, à l'appartenance syndicale, la santé, la génétique, l'orientation ou l'identité sexuelles ». Ils sécurisent les données à caractère personnel d'une manière qui tienne compte des risques susceptibles de peser sur les intérêts et les droits de la personne concernée et qui prévienne, entre autres, les effets discriminatoires. Ils ne procèdent à aucune analyse comportementale ou profilage. Données anonymisées peuvent être utilisées exclusivement à des fins statistiques, par exemple : 90% des participants interagissent lors d'une animation.

Le CERS et Klaxoon appliquent le principe de minimisation et limitent, en conséquence, la collecte des données au strict minimum requis pour l'accomplissement des activités d'animation et de formation. En outre, ils respectent les grands principes liés au traitement des données (licéité, loyauté, transparence, limitation des finalités, limitation de conservation, minimisation, exactitude, intégrité et confidentialité des données).

Pour les participants de moins de 16 ans, ils utilisent un intranet wi-fi fermé qui ne permet pas un accès à internet ; ils recourent systématiquement et exclusivement à une identification par pseudonymes anonymes qui ne permettent pas l'identification du jeune.

En plus des droits d'accès, de correction et de suppression des données, ils mettent en place un droit à l'effacement des données (« droit à l'oubli numérique »). Ils s'assurent que la gestion et le traitement des données se réalisent dans le cadre des frontières européennes, hors dérogations spécifiques. Ils ne vendent pas, ne partagent pas ou ne louent pas les données personnelles. La fonction de délégué à la protection des données (DPO) imposée par le règlement européen est exercée par le directeur général du Centre européen Robert Schuman.

Fait à Scy-Chazelles, le 20 mars 2018

Pour le Président,
Le directeur général

Richard Stock